



BRF

Bureau de la responsabilité
financière de l'Ontario

Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité

Examen du plan de dépenses 2025

2025



À propos du présent document

Établi en vertu de la *Loi de 2013 sur le directeur de la responsabilité financière*, le Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario (BRF) a pour mandat de fournir une analyse indépendante de la situation financière de la province, des tendances de l'économie provinciale et de toute autre question d'intérêt pour l'Assemblée législative de l'Ontario.

Préparé par :

[Ava Rahbari](#) (Analyste financière) sous la direction de [Matthew Stephenson](#) (Chef principal de l'analyse financière) et de [Luan Ngo](#) (Analyste financier en chef).

Le présent rapport se fonde sur des données publiques et des renseignements fournis par le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité, le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Conformément au mandat du BRF visant à fournir à l'Assemblée législative de l'Ontario une analyse économique et financière indépendante, ce rapport ne fait aucune recommandation.



BRF

Bureau de la responsabilité
financière de l'Ontario



Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario

2, rue Bloor Ouest, bureau 900, Toronto (Ontario) M4W 3E2 | fao-on.org | info@fao-on.org | 416-644-0702

Ce document est également disponible en format accessible et peut être téléchargé au format PDF depuis notre site Web.

ISSN 2819-697X

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2025

Table des matières

1. Résumé	1
2. Introduction	4
3. Aperçu du plan de dépenses	5
Plan de dépenses comparativement aux déterminants de coûts	6
4. Analyse du plan de dépenses	9
Collèges	9
Universités	11
5. Comparaison interprovinciale	12
Collèges	12
Universités	14
Droits de scolarité pour étudiants canadiens	16

1. Résumé

À la demande d'un membre de l'Assemblée législative de l'Ontario, le présent rapport examine le plan de dépenses du ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité (MCUERS) de l'Ontario (la province) tel que présenté dans le budget de l'Ontario 2025.

Aperçu du plan de dépenses

- Dans le budget de l'Ontario 2025, la province prévoit que les dépenses du MCUERS baisseront selon un taux annuel moyen de -3,3 %, passant de 14,1 milliards de dollars en 2024-2025 à 12,8 milliards de dollars en 2027-2028.
 - Ce rythme est bien inférieur à la croissance annuelle moyenne de 10,1 % observée au cours des trois années précédentes, soit de 2021-2022 à 2024-2025.
 - Pour mettre ces chiffres en contexte, au cours de la période de 34 ans allant de 1990-1991 à 2023-2024, les dépenses du MCUERS ont augmenté selon un taux annuel moyen de 4,2 %. Si le plan de dépenses du MCUERS présenté dans le budget de 2025 est réalisé, cela constituerait le taux de croissance sur trois ans le plus faible depuis la période allant de 1992-1993 à 1995-1996.
- Le BRF a estimé les dépenses du MCUERS pour la période allant de 2025-2026 à 2027-2028 qui seraient nécessaires pour maintenir les niveaux de service de 2024-2025. Également appelé prévision des déterminants de coût, ce scénario ne fait aucune recommandation quant aux changements nécessaires dans les dépenses, mais sert de base de référence pour montrer si le plan de dépenses du MCUERS présenté dans le budget de 2025 est susceptible de maintenir, d'améliorer ou de réduire la qualité et l'accessibilité des services du ministère.
 - Plus généralement, le BRF prévoit que des dépenses en phase avec le maintien des niveaux de service du ministère de 2024-2025 résulteraient en une baisse annuelle moyenne de -2,1 %. Ces estimations incluent une hausse anticipée des effectifs d'étudiants canadiens, une baisse des effectifs d'étudiants étrangers et une inflation dans le secteur de l'éducation postsecondaire.
- Comparaison du plan de dépenses du MCUERS présenté dans le budget de 2025 avec la projection du BRF pour les déterminants de coûts par exercice :
 - En 2025-2026, le plan de dépenses du budget de 2025 est en grande partie en phase avec la projection du BRF pour les déterminants de coûts, avec une différence de -0,1 milliard de dollars, ce qui signifie qu'il y a suffisamment de fonds pour maintenir les niveaux de service de 2024-2025.
 - En 2026-2027, le plan de dépenses du budget de 2025 est supérieur de 0,3 milliard de dollars à la projection du BRF pour les déterminants de coûts, ce qui signifie qu'il y a suffisamment de fonds pour améliorer les niveaux de service par rapport à 2024-2025.
 - En 2027-2028, le plan de dépenses du budget de 2025 est inférieur de 0,5 milliard de dollars à la projection du BRF pour les déterminants de coûts. Cette insuffisance de financement signifie que la province devra mettre en place des moyens susceptibles d'apporter des gains d'efficacité (c.-à-d., fournir les mêmes niveaux de service avec moins de ressources) et/ou attribuer des financements supplémentaires au ministère afin de maintenir les niveaux de service actuels.

Analyse du plan de dépenses : Collèges

- Le ministère fournit des fonds aux 24 collèges publics de l'Ontario afin de soutenir les étudiants canadiens.
 - En 2024-2025, le BRF estime que la province a fourni 7 926 dollars en fonds de fonctionnement aux collèges pour chaque étudiant canadien équivalent temps plein¹. Pour la suite, en se basant sur le plan de dépenses du budget de 2025, le BRF estime que le financement provincial des collèges passera à 8 431 dollars par étudiant canadien équivalent temps plein en 2025-2026, après correction pour tenir compte de l'inflation, puis qu'il diminuera pour atteindre 7 254 dollars par étudiant canadien équivalent temps plein en 2027-2028.
- Le total des dépenses de fonctionnement des collèges reflète les dépenses réelles des collèges sur la base des fonds reçus du ministère et d'autres sources, principalement les droits de scolarité des étudiants canadiens et étrangers.
 - En 2024-2025, sur une base d'un étudiant équivalent temps plein, à la fois canadiens et étrangers, le BRF estime que les dépenses de fonctionnement des collèges s'élevaient à 17 600 dollars². Pour la suite, en se basant sur le plan de dépenses du budget de 2025, le BRF estime que les dépenses de fonctionnement des collèges par étudiant équivalent temps plein corrigées pour tenir compte de l'inflation augmenteront pour atteindre 20 257 dollars en 2025-2026, puis 21 789 dollars en 2027-2028.

Analyse du plan de dépenses : Universités

- Le ministère fournit des fonds de fonctionnement aux 23 universités publiques de l'Ontario afin de soutenir les étudiants canadiens.
 - En 2024-2025, les fonds de fonctionnement provinciaux destinés aux universités s'élevaient à 8 886 dollars par étudiant canadien équivalent temps plein. Pour la suite, en se basant sur le plan de dépenses du budget de 2025, le BRF estime que les fonds de fonctionnement provinciaux des universités par étudiant canadien équivalent temps plein s'élèveront à 9 294 dollars en 2025-2026, après correction pour tenir compte de l'inflation, puis qu'ils diminueront pour atteindre 8 013 dollars en 2027-2028.

Comparaison interprovinciale

- En 2022-2023, l'Ontario était la province offrant le plus faible niveau de **financement provincial des collèges** par étudiant canadien équivalent temps plein, soit 10 910 dollars, ce qui était inférieur de 5 093 dollars à la moyenne nationale (16 002 dollars). Comparativement aux autres grandes provinces, le financement des collèges par étudiant canadien équivalent temps plein de l'Ontario était inférieur à celui de la Colombie-Britannique (18 465 dollars), du Québec (17 977 dollars) et de l'Alberta (17 592 dollars).
- En 2022-2023, l'Ontario était la deuxième province la moins bien classée en matière de **dépenses des collèges** par étudiant équivalent temps plein (étudiants canadiens et étrangers), qui s'élevaient à 19 723 dollars, ce qui était inférieur de 741 dollars à la moyenne nationale (20 464 dollars). Comparativement aux autres grandes provinces, les dépenses des collèges de l'Ontario par étudiant équivalent temps plein étaient supérieures à celles du Québec (16 859 dollars), mais inférieures à celles de l'Alberta (24 744 dollars) et de la Colombie-Britannique (23 509 dollars).

¹ Dans ce rapport, le BRF estime les effectifs équivalent temps plein comme les effectifs à temps plein, plus les effectifs à temps partiel divisés par 3,5.

² Exclut les dépenses et les effectifs associés aux partenariats collège public/privé.

- En 2022-2023, l'Ontario était la province offrant le plus faible niveau de **financement provincial des universités** par étudiant canadien équivalent temps plein, soit 10 246 dollars, ce qui était inférieur de 6 511 dollars à la moyenne nationale (16 756 dollars). Comparativement aux autres grandes provinces, le financement des universités par étudiant canadien équivalent temps plein de l'Ontario était inférieur à celui du Québec (26 254 dollars), de la Colombie-Britannique (21 651 dollars) et de l'Alberta (15 911 dollars).
- En 2022-2023, l'Ontario était la deuxième province la moins bien classée en matière de **dépenses des universités** par étudiant équivalent temps plein (étudiants canadiens et étrangers), qui s'élevaient à 21 325 dollars, ce qui était inférieur de 1 368 dollars à la moyenne nationale (22 693 dollars). Comparativement aux autres grandes provinces, les dépenses des universités par étudiant équivalent temps plein de l'Ontario étaient supérieures à celles du Québec (19 121 dollars), mais inférieures à celles de la Colombie-Britannique (28 887 dollars) et de l'Alberta (22 943 dollars).
- En 2022-2023, l'Ontario avait le troisième niveau le plus élevé en matière de **droits de scolarité pour les étudiants canadiens** par étudiant canadien équivalent temps plein de premier cycle des universités et collèges, qui s'élevaient à 9 103 dollars, ce qui était supérieur à la moyenne nationale (7 915 dollars). Comparativement aux autres grandes provinces, les droits de scolarité pour étudiants canadiens à temps plein de l'Ontario étaient supérieurs à ceux du Québec (4 363 dollars), de la Colombie-Britannique (7 065 dollars) et de l'Alberta (8 490 dollars).

2. Introduction

À la demande d'un membre de l'Assemblée législative de l'Ontario, le présent rapport examine le plan de dépenses du ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité (MCUERS ou le ministère) de l'Ontario (la province) tel que présenté dans le budget de l'Ontario 2025.

Cette analyse a été entreprise en réponse à une demande d'un membre de l'Assemblée législative et entre dans le cadre d'une série planifiée d'évaluations des plans de dépenses de cinq ministères : Santé; Soins de longue durée; Éducation; Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité; et Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires.

La structure du rapport est la suivante :

- Chapitre 3 : évaluation du plan de dépenses du MCUERS présenté dans le budget de l'Ontario 2025 par rapport aux dépenses historiques du MCUERS et aux estimations des déterminants de coûts du ministère. L'analyse des déterminants de coûts comprend la projection du BRF pour les dépenses du MCUERS nécessaires pour maintenir les niveaux de service actuels.
- Chapitre 4 : estimation de l'incidence du plan de dépenses du MCUERS sur le financement provincial des collèges et universités.
- Chapitre 5 : comparaison interprovinciale du financement, des dépenses et des droits de scolarité du secteur de l'éducation postsecondaire.

Pour de plus amples renseignements sur le plan de dépenses 2025-2026 du ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité, consultez le rapport du BRF [*Examen du budget des dépenses de l'Ontario pour l'exercice 2025-2026*](#), qui compare les dépenses planifiées aux dépenses réelles au cours des quatre années précédentes pour les catégories de dépenses.

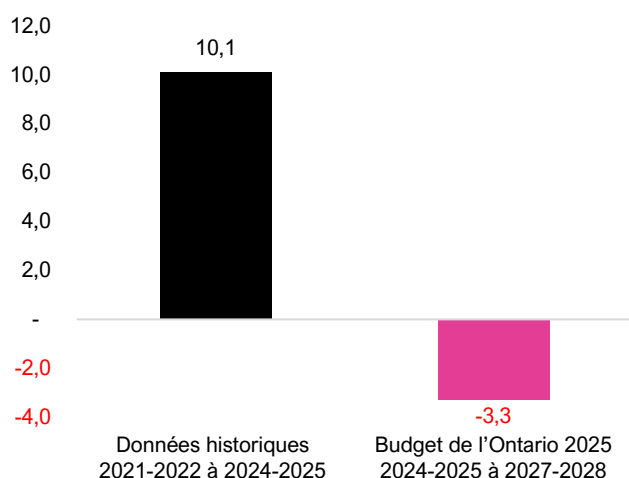
3. Aperçu du plan de dépenses

Dans le budget de l'Ontario 2025, la province prévoit que les dépenses du ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité (MCUERS ou le ministère) baisseront selon un taux annuel moyen de - 3,3 %, passant de 14,1 milliards de dollars en 2024-2025 à 12,8 milliards de dollars en 2027-2028. En comparaison, de 2021-2022 à 2024-2025, les dépenses de la province pour le MCUERS ont augmenté selon un taux annuel moyen de 10,1 %, passant de 10,6 milliards de dollars à 14,1 milliards de dollars.

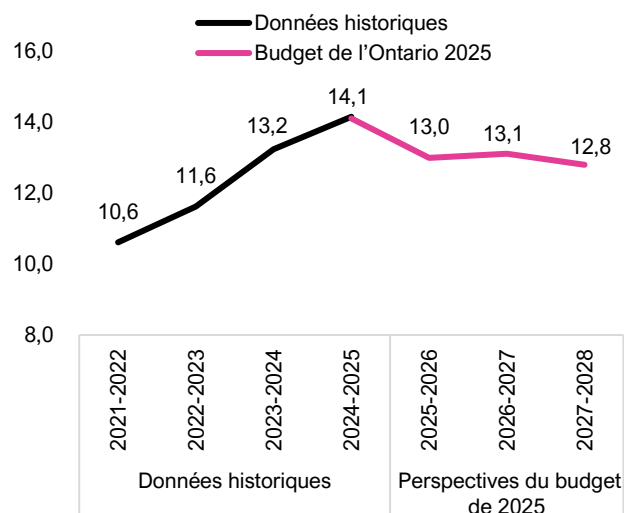
Figure 3.1

Plan de dépenses du ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité dans le budget de l'Ontario 2025

Croissance annuelle moyenne des dépenses
(en pourcentage)



Dépenses annuelles
(en milliards de dollars)



Remarque : Les données historiques ne sont pas retraitées pour les transferts ou reclassements de programmes, le cas échéant.
Sources : Comptes publics de l'Ontario et budget de l'Ontario 2025.

Pour mettre ces chiffres en contexte, au cours de la période de 34 ans allant de 1990-1991 à 2023-2024, les dépenses du MCUERS ont augmenté selon un taux annuel moyen de 4,2 %³. Le plan de dépenses du MCUERS dans le budget de 2025 de la province prévoit une croissance des dépenses nettement plus faible que la moyenne de cette période de 34 ans et serait le taux de croissance sur trois ans le plus faible depuis la période allant de 1992-1993 à 1995-1996.

³ BRF : [Tendances des dépenses du gouvernement : 1990 à 2023](#).

Plan de dépenses comparativement aux déterminants de coûts

À la demande d'un membre de l'Assemblée législative, le BRF a estimé les dépenses du MCUERS pour la période allant de 2024-2025 à 2027-2028 qui seraient nécessaires pour maintenir les niveaux de service de 2024-2025. Également appelé prévision des déterminants de coût, ce scénario ne fait aucune recommandation quant aux changements nécessaires dans les dépenses, mais sert de base de référence pour montrer si le plan de dépenses du MCUERS dans le budget de 2025 serait susceptible de maintenir, d'améliorer ou de réduire la qualité et l'accessibilité des services d'éducation postsecondaire.

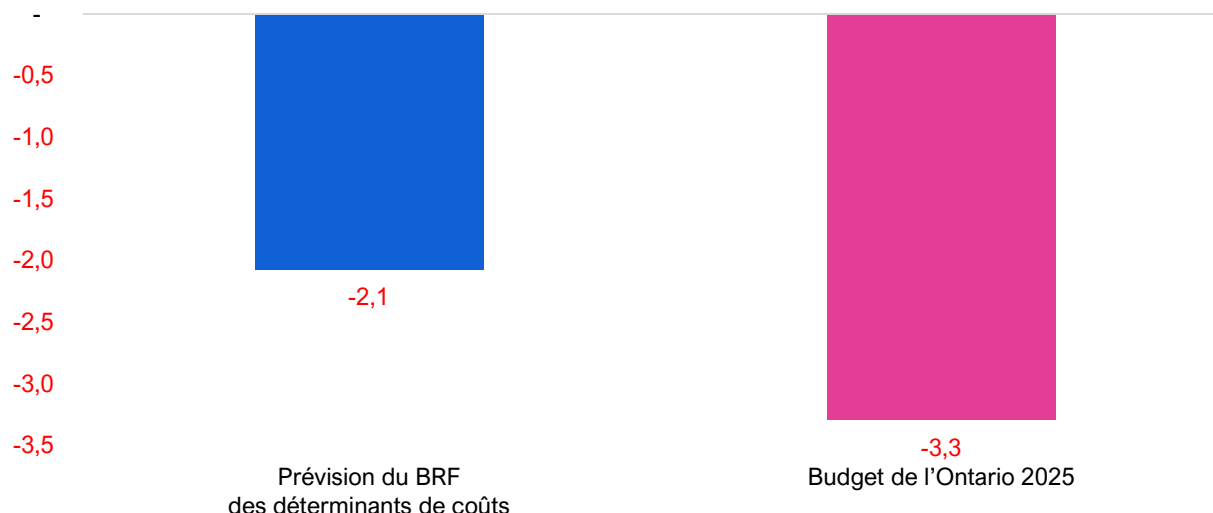
De 2024-2025 à 2027-2028, le BRF prévoit que des dépenses en phase avec le maintien des niveaux de service du ministère de 2024-2025 résulteraient en une baisse annuelle moyenne de -2,1 %. Les composants des prévisions du BRF relatives aux déterminants de coûts varient selon les secteurs de programme :

- **Collèges :** Le BRF prévoit que, si le ratio étudiant-enseignant et d'autres services étudiants sont maintenus aux niveaux de 2024-2025, les dépenses du secteur des collèges baisseraient selon un taux annuel moyen de - 8,1 %. Cette estimation est basée sur les prévisions relatives aux effectifs d'étudiants canadiens et étrangers dans les collèges et à l'inflation dans le secteur de l'éducation postsecondaire, qui reflète la hausse des coûts relatifs à la rémunération, aux fournitures pour les classes et aux services.
- **Universités :** Le BRF estime que les dépenses devraient augmenter en moyenne de 3,6 % par an pour pouvoir maintenir les niveaux de service de 2024-2025; ces derniers étant définis comme le maintien du financement provincial, ajusté pour tenir compte de l'inflation, par étudiant universitaire canadien. Cette estimation est basée sur les prévisions relatives aux effectifs d'étudiants canadiens et à l'inflation.
- **Paiements de l'aide financière aux étudiantes et étudiants :** Le BRF estime que les dépenses devraient augmenter en moyenne de 4,1 % par an pour pouvoir maintenir les niveaux de service de 2024-2025; ces derniers étant définis comme le maintien du financement provincial, ajusté pour tenir compte de l'inflation, par bénéficiaire.
- **Autres programmes du ministère :** Les autres programmes incluent le fonctionnement du ministère, les subventions accordées aux établissements postsecondaires pour la recherche et les investissements en immobilisations, le financement des établissements autochtones, le financement de la propriété intellectuelle, et les autres dépenses. Le BRF estime que les dépenses devraient augmenter en moyenne de 3,6 % par an pour pouvoir maintenir les niveaux de service de 2024-2025.

Figure 3.2

Comparaison de la croissance des dépenses du ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité, prévisions des déterminants de coût du BRF vs budget de l'Ontario 2025, de 2024-2025 à 2027-2028

Croissance annuelle moyenne des dépenses (en pourcentage)



Sources : Comptes publics de l'Ontario 2024-2025, budget de l'Ontario 2025 et analyse du BRF.

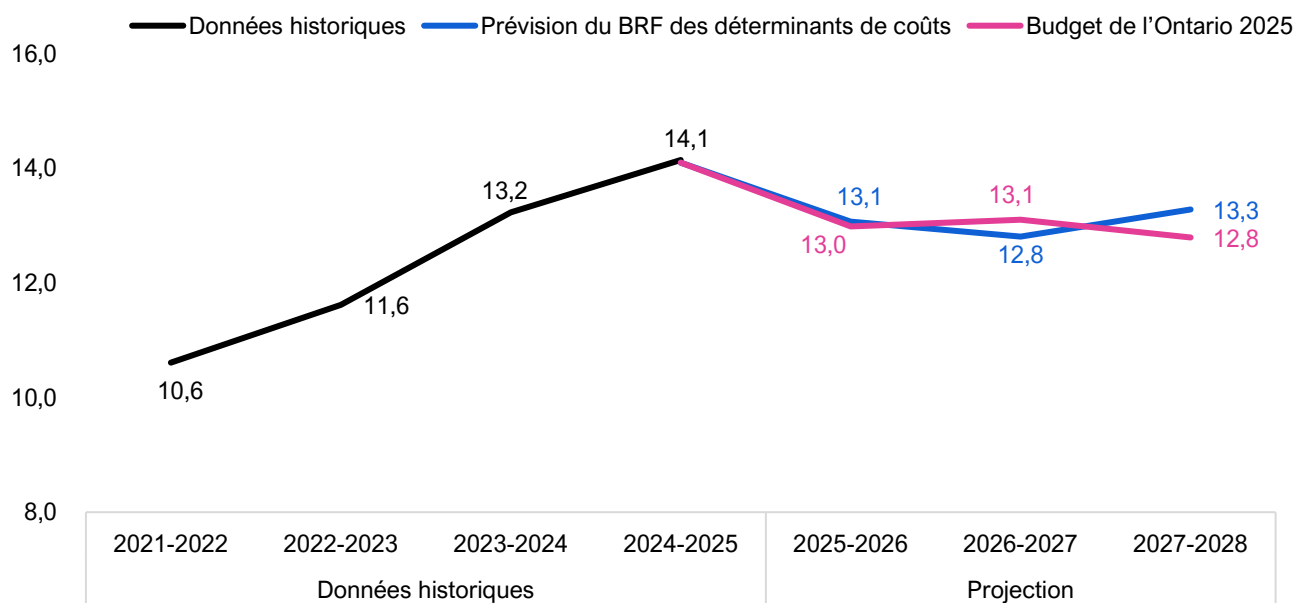
Comparaison du plan de dépenses du MCUERS présenté dans le budget de 2025 par rapport à la projection du BRF pour les déterminants de coûts par exercice :

- En 2025-2026, le plan de dépenses du budget de 2025 est en grande partie en phase avec la projection du BRF pour les déterminants de coûts, avec une différence de - 0,1 milliard de dollars, ce qui signifie qu'il y a suffisamment de fonds pour maintenir les niveaux de service de 2024-2025.
- En 2026-2027, le plan de dépenses du budget de 2025 est supérieur de 0,3 milliard de dollars à la projection du BRF pour les déterminants de coûts, ce qui signifie qu'il y a suffisamment de fonds pour améliorer les niveaux de service par rapport à 2024-2025.
- En 2027-2028, le plan de dépenses du budget de 2025 est inférieur de 0,5 milliard de dollars à la projection du BRF pour les déterminants de coûts. Cette insuffisance de financement signifie que la province devra mettre en place des moyens susceptibles d'apporter des gains d'efficacité (c.-à-d., fournir les mêmes niveaux de service avec moins de ressources) et/ou attribuer un financement supplémentaire au ministère afin de maintenir les niveaux de service actuels.

Figure 3.3

Projection du BRF pour les déterminants de coût et plan de dépenses du ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité dans le budget de l'Ontario 2025

Dépenses annuelles (en milliards de dollars)



Remarque : Les données historiques ne sont pas retraitées pour les transferts ou reclassements de programmes, le cas échéant.

Sources : Comptes publics de l'Ontario, budget de l'Ontario 2025 et analyse du BRF.

4. Analyse du plan de dépenses

À la demande d'un membre de l'Assemblée législative, le BRF a analysé l'incidence du plan de dépenses du MCUERS présenté dans le budget de l'Ontario 2025 sur le financement des collèges et universités.

Collèges

Les dépenses de fonctionnement des 24 collèges publics de l'Ontario sont financées par des paiements du ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité, ainsi que par les droits de scolarité des étudiants canadiens et étrangers.

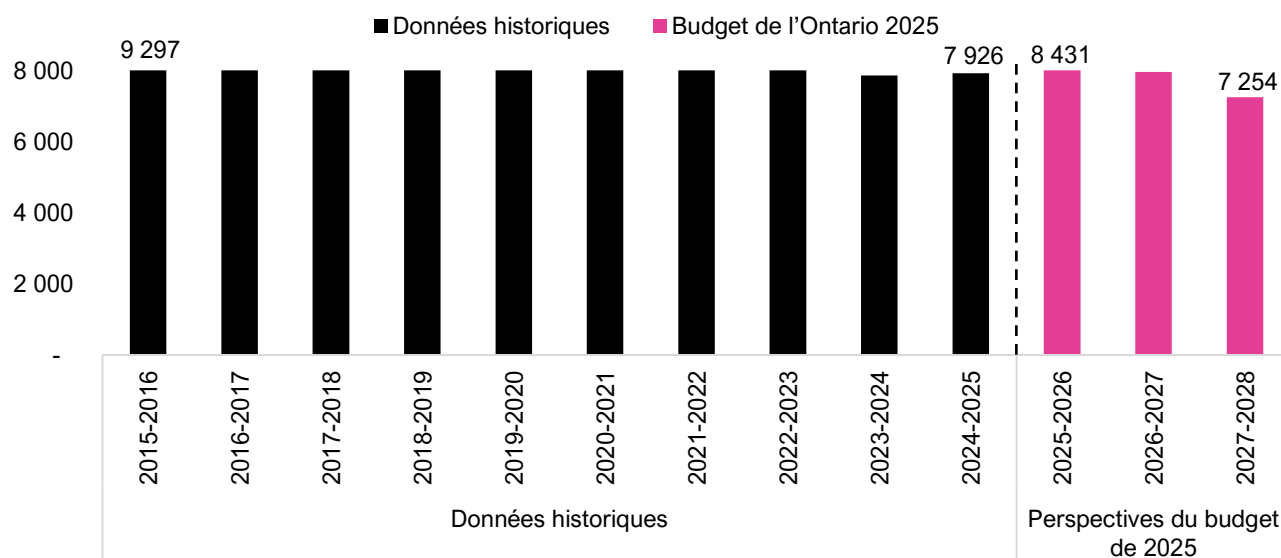
Fonds de fonctionnement provinciaux pour les collèges

La province finance les collèges afin de soutenir les étudiants canadiens. En 2024-2025, le BRF estime que la province a accordé des fonds de fonctionnement à hauteur de 7 926 dollars par étudiant canadien équivalent temps plein⁴. Pour la suite, en se basant sur le plan de dépenses du MCUERS présenté dans le budget de 2025, le BRF estime que le financement provincial passera à 8 431 dollars par étudiant canadien équivalent temps plein en 2025-2026, après correction pour tenir compte de l'inflation. Cependant, le financement provincial corrigé pour tenir compte de l'inflation devrait diminuer à 7 254 dollars par étudiant canadien équivalent temps plein en 2027-2028.

Figure 4.1

Fonds de fonctionnement provinciaux pour les collèges par étudiant canadien équivalent temps plein, corrigé pour l'inflation, de 2015-2016 à 2027-2028

En dollars constants de 2024-2025



Remarque : Le BRF estime les effectifs équivalent temps plein comme les effectifs à temps plein, plus les effectifs à temps partiel divisés par 3,5. Sources : Statistique Canada, « Effectifs postsecondaires, selon le régime d'études, le type d'établissement, le statut de l'étudiant au Canada et le genre de la personne », [Tableau : 37-10-0018-01](#), et analyse par le BRF des renseignements fournis par la province.

⁴ Dans ce rapport, le BRF estime les effectifs équivalent temps plein comme les effectifs à temps plein, plus les effectifs à temps partiel divisés par 3,5.

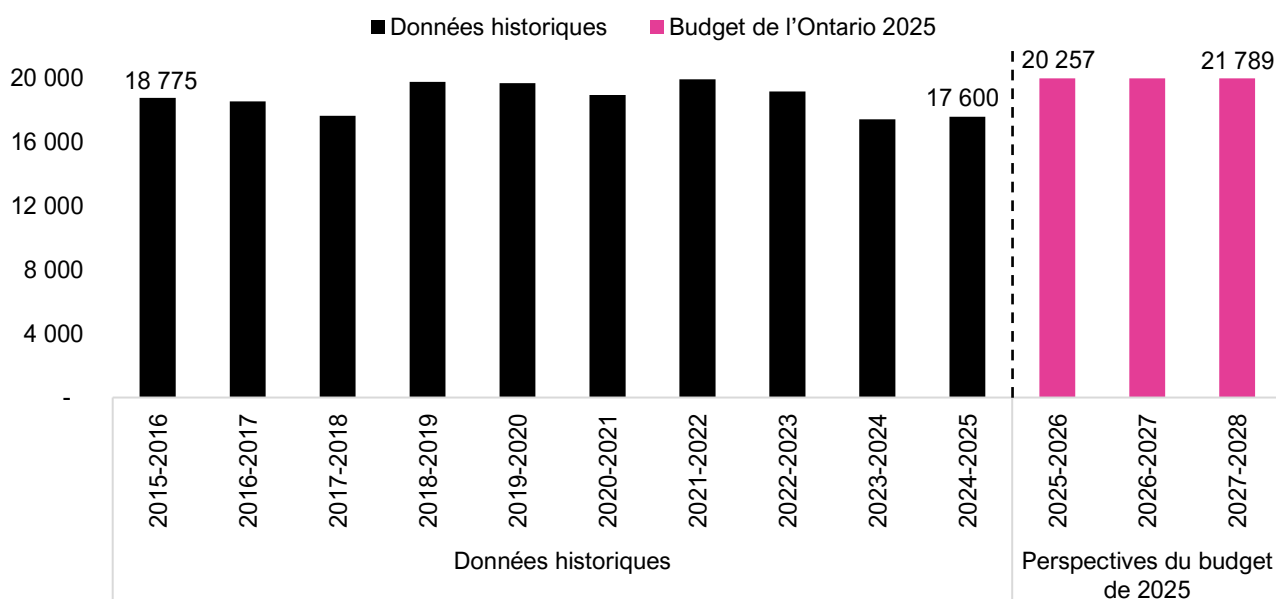
Dépenses de fonctionnement des collèges

Les dépenses de fonctionnement des collèges sont financées par des transferts provinciaux et d'autres sources de financement, principalement constituées des droits de scolarité des étudiants. Sur une base d'un étudiant équivalent temps plein (étudiants canadiens et étrangers), le BRF estime que les dépenses de fonctionnement des collèges s'élevaient à 17 600 dollars en 2024-2025⁵. Pour la suite, en se basant sur le plan de dépenses du MCUERS présenté dans le budget de 2025, le BRF estime que les dépenses de fonctionnement des collèges par étudiant équivalent plein temps corrigées pour tenir compte de l'inflation augmenteront pour atteindre 20 257 dollars en 2025-2026, puis 21 789 dollars en 2027-2028.

Figure 4.2

Dépenses de fonctionnement des collèges publics par étudiant équivalent temps plein, corrigées pour l'inflation, de 2015-2016 à 2027-2028

En dollars constants de 2024-2025



Remarque : Exclut les dépenses et les effectifs associés aux partenariats collège public/privé. Le BRF estime les effectifs équivalent temps plein comme les effectifs à temps plein, plus les effectifs à temps partiel divisés par 3,5.

Sources : Statistique Canada, « Effectifs postsecondaires, selon le régime d'études, le type d'établissement, le statut de l'étudiant au Canada et le genre de la personne », [Tableau : 37-10-0018-01](#), et analyse par le BRF des renseignements fournis par la province.

⁵ Exclut les dépenses et les effectifs associés aux partenariats collège public/privé.

Universités

Fonds de fonctionnement provinciaux pour les universités

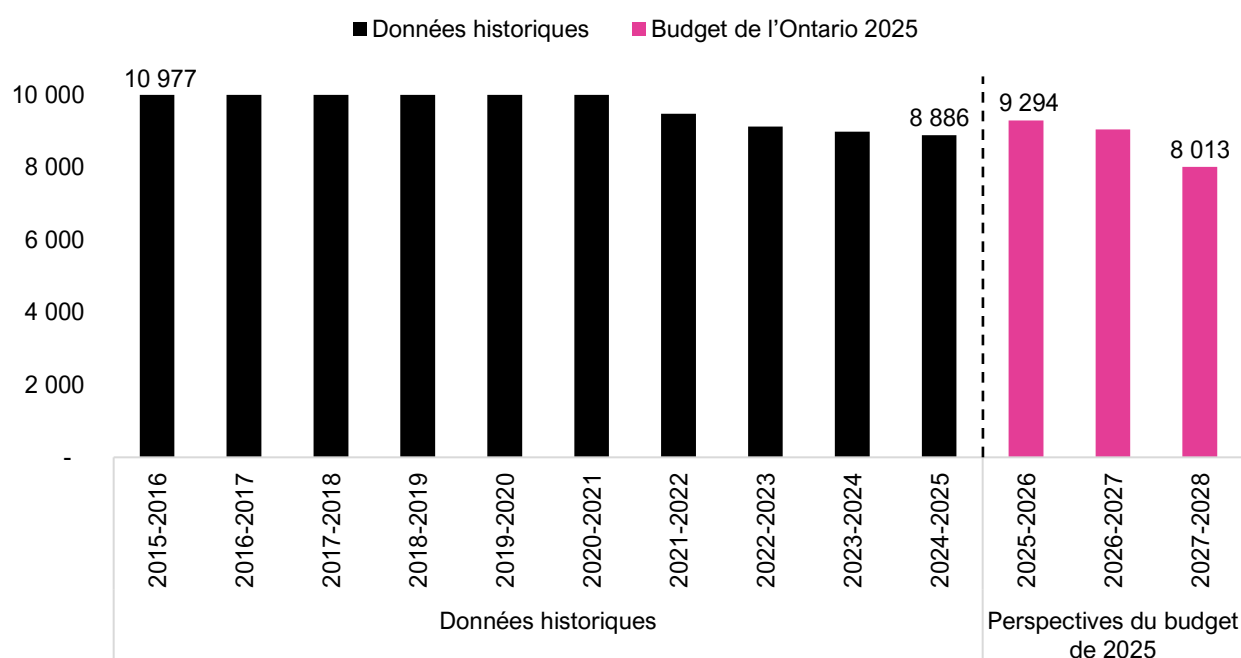
Le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité accorde un financement aux 23 universités publiques de la province. Ce financement est destiné à soutenir les étudiants canadiens qui étudient dans les universités de l'Ontario.

En 2024-2025, les fonds de fonctionnement provinciaux destinés aux universités s'élevaient à 8 886 dollars par étudiant canadien équivalent temps plein. Pour la suite, en se basant sur le plan de dépenses du MCUERS présenté dans le budget de 2025, le BRF estime que les fonds de fonctionnement provinciaux des universités par étudiant canadien équivalent temps plein s'élèveront à 9 294 dollars en 2025-2026, après correction pour tenir compte de l'inflation, puis qu'ils diminueront pour atteindre 8 013 dollars en 2027-2028.

Figure 4.3

Fonds de fonctionnement provinciaux pour les universités par étudiant canadien équivalent temps plein, corrigé pour l'inflation, de 2015-2016 à 2027-2028

En dollars constants de 2024-2025



Remarque : Le BRF estime les effectifs équivalent temps plein comme les effectifs à temps plein, plus les effectifs à temps partiel divisés par 3,5.

Sources : Statistique Canada, « Effectifs postsecondaires, selon le régime d'études, le type d'établissement, le statut de l'étudiant au Canada et le genre de la personne », [Tableau : 37-10-0018-01](#), et analyse par le BRF des renseignements fournis par la province.

5. Comparaison interprovinciale

À la demande d'un membre de l'Assemblée législative, ce chapitre compare le financement par la province des collèges et universités avec le financement des autres provinces. Il compare également les dépenses des collèges et des universités, ainsi que les droits de scolarités canadiens moyens dans les différentes provinces.

Collèges

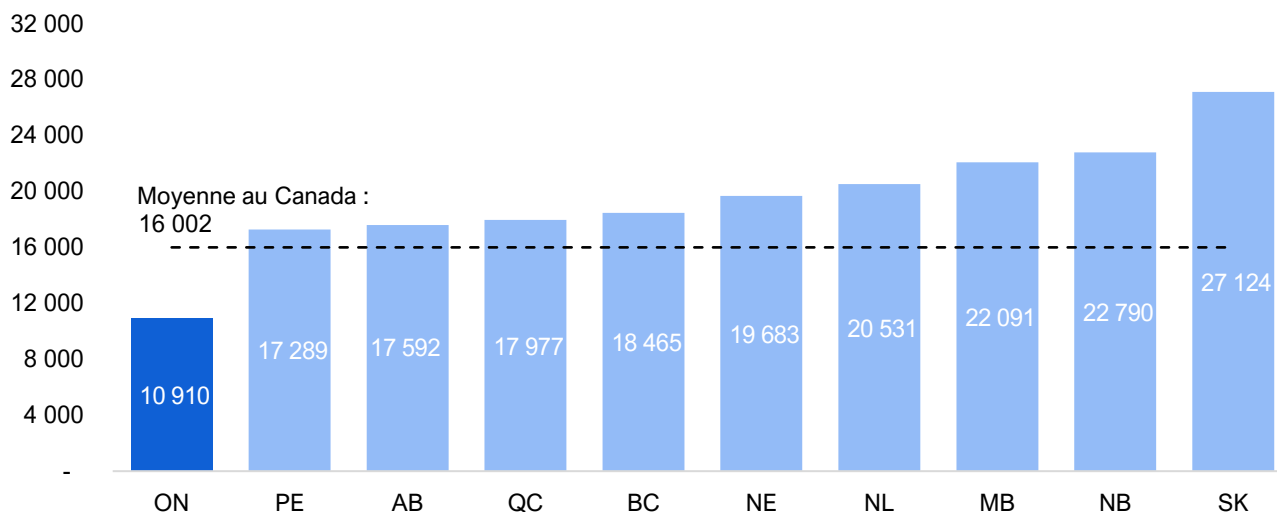
Financement provincial pour les collèges

En 2022-2023, l'Ontario était la province présentant le plus faible niveau de financement provincial des collèges par étudiant canadien équivalent temps plein, soit 10 910 dollars, ce qui était inférieur de 5 093 dollars à la moyenne nationale (16 002 dollars). Si l'on compare aux autres grandes provinces, le financement des collèges par étudiant canadien équivalent temps plein de l'Ontario était inférieur à celui de la Colombie-Britannique (18 465 dollars), du Québec (17 977 dollars) et de l'Alberta (17 592 dollars).

Figure 5.1

Financement provincial des collèges publics par étudiant canadien équivalent temps plein, par province, 2022-2023

Dollars



Remarque : Le BRF estime les effectifs équivalent temps plein comme les effectifs à temps plein, plus les effectifs à temps partiel divisés par 3,5. La moyenne du Canada n'inclut pas les territoires. Le financement des collèges du Québec inclut les subventions directes destinées à faire baisser les droits de scolarité des étudiants canadiens « de la province ».

Sources : Statistique Canada, « Revenus des collèges selon le type de revenus et le type de fonds », [Tableau : 37-10-0028-01](#), et « Effectifs postsecondaires, selon le régime d'études, le type d'établissement, le statut de l'étudiant au Canada et le genre de la personne », [Tableau : 37-10-0018-01](#).

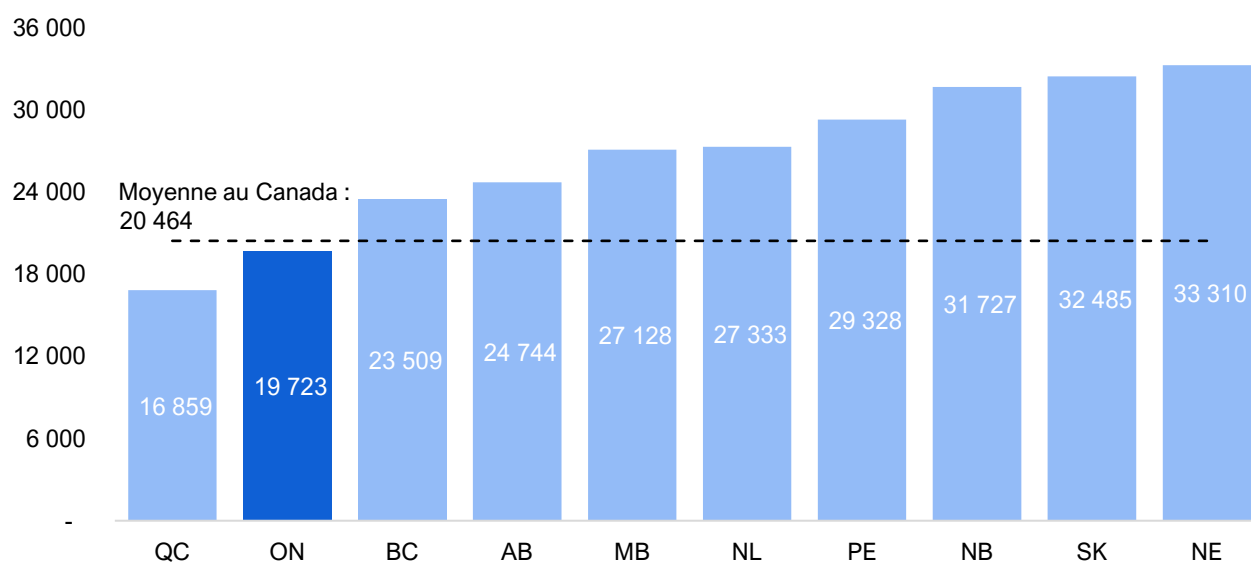
Dépenses des collèges

En 2022-2023, l'Ontario était la deuxième province la moins bien classée en matière de dépenses des collèges par étudiant équivalent temps plein (étudiants canadiens et étrangers), lesquelles s'élevaient à 19 723 dollars, ce qui était inférieur de 741 dollars à la moyenne nationale (20 464 dollars). Si l'on compare aux autres grandes provinces, les dépenses des collèges de l'Ontario par étudiant équivalent temps plein étaient supérieures à celles du Québec (16 859 dollars), mais inférieures à celles de l'Alberta (24 744 dollars) et de la Colombie-Britannique (23 509 dollars).

Figure 5.2

Dépenses des collèges par étudiant équivalent temps plein, par province, 2022-2023

Dollars



Remarque : Le BRF estime les effectifs équivalent temps plein comme les effectifs à temps plein, plus les effectifs à temps partiel divisés par 3,5. La moyenne du Canada n'inclut pas les territoires.

Sources : Statistique Canada, « Classification canadienne des fonctions des administrations publiques (CCFAP) par composante des administrations publiques consolidées », [Tableau : 10-10-0005-01](#) et « Effectifs postsecondaires, selon le régime d'études, le type d'établissement, le statut de l'étudiant au Canada et le genre de la personne », [Tableau : 37-10-0018-01](#).

Universités

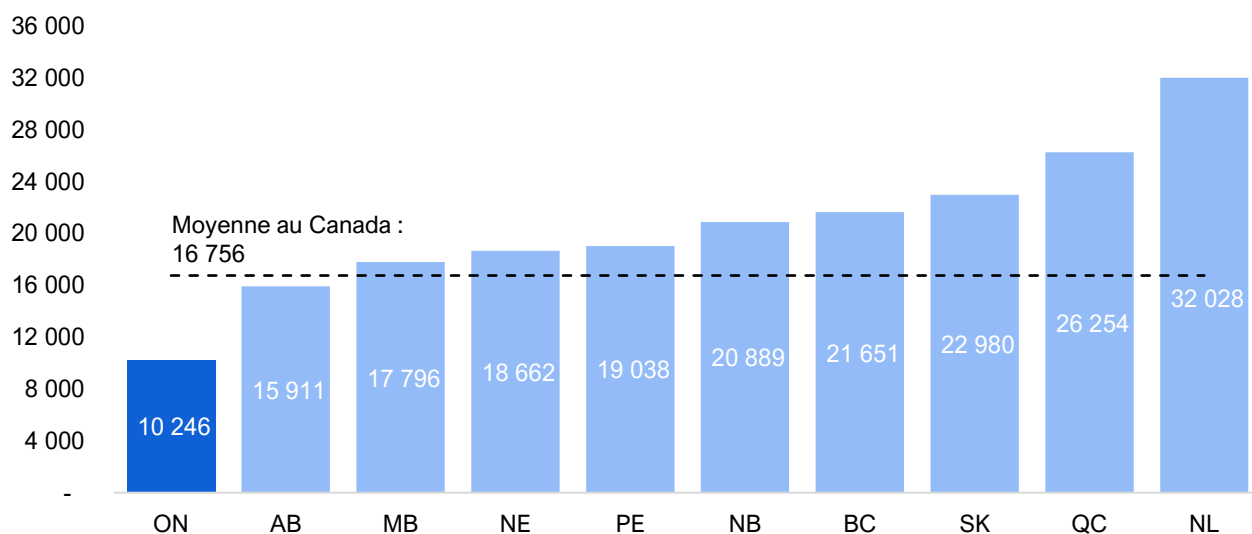
Financement provincial des universités

En 2022-2023, l'Ontario était la province qui présentait le plus faible niveau de financement des universités par étudiant canadien équivalent temps plein, lequel s'élevait à 10 246 dollars, ce qui était inférieur de 6 511 dollars à la moyenne nationale (16 756 dollars). Comparativement aux autres grandes provinces, le financement des universités par étudiant canadien équivalent temps plein de l'Ontario était inférieur à celui du Québec (26 254 dollars), de la Colombie-Britannique (21 651 dollars) et de l'Alberta (15 911 dollars).

Figure 5.3

Financement public des universités publiques par étudiant canadien équivalent temps plein, par province, 2022-2023

Dollars



Remarque : Le BRF estime les effectifs équivalent temps plein comme les effectifs à temps plein, plus les effectifs à temps partiel divisés par 3,5. La moyenne du Canada n'inclut pas les territoires. Le financement des universités du Québec et de la Nouvelle-Écosse inclut les subventions directes destinées à faire baisser les droits de scolarité des étudiants canadiens « de la province ».

Sources : Statistique Canada, « Revenus des universités selon le type de revenus et le type de fonds », [Tableau : 37-10-0026-01](#), et « Effectifs postsecondaires, selon le régime d'études, le type d'établissement, le statut de l'étudiant au Canada et le genre de la personne », [Tableau : 37-10-0018-01](#).

Dépenses des universités

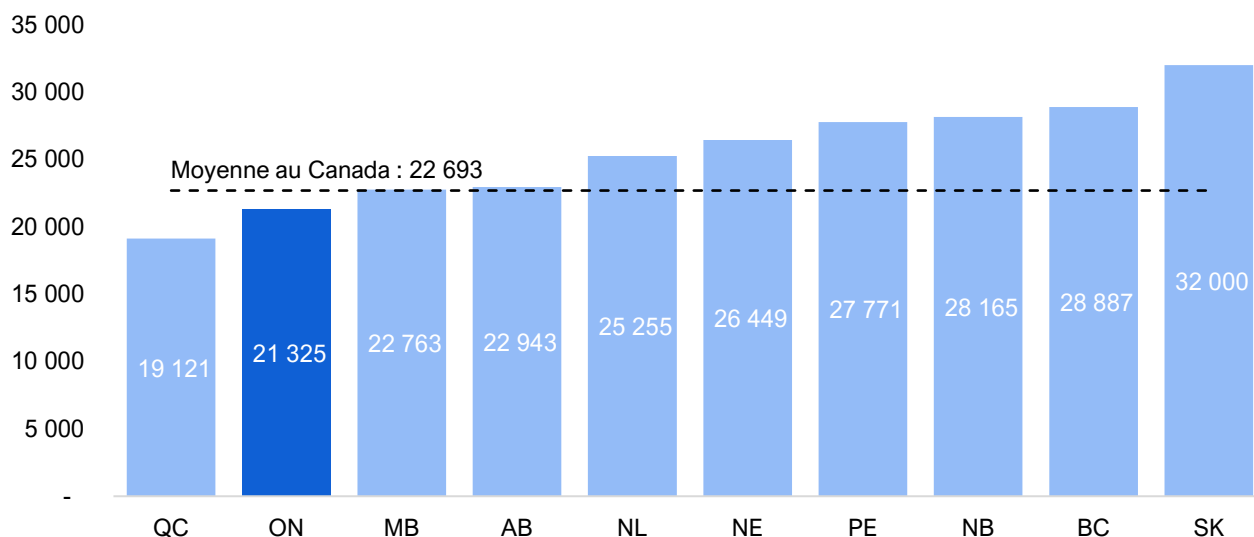
En 2022-2023, l'Ontario était la deuxième province la moins bien classée en matière de dépenses des universités par étudiant équivalent temps plein (étudiants canadiens et étrangers), qui s'élevaient à 21 325 dollars, ce qui était inférieur de 1 369 dollars à la moyenne nationale (22 693 dollars).

Comparativement aux autres grandes provinces, les dépenses des universités par étudiant équivalent temps plein de l'Ontario étaient supérieures à celles du Québec (19 121 dollars), mais inférieures à celles de la Colombie-Britannique (28 887 dollars) et de l'Alberta (22 943 dollars).

Figure 5.4

Dépenses des universités par étudiant équivalent temps plein, par province, 2022-2023

Dollars



Remarque : Le BRF estime les effectifs équivalent temps plein comme les effectifs à temps plein, plus les effectifs à temps partiel divisés par 3,5. La moyenne du Canada n'inclut pas les territoires.

Sources : Statistique Canada, « Classification canadienne des fonctions des administrations publiques (CCFAP) par composante des administrations publiques consolidées », [Tableau : 10-10-0005-01](#) et « Effectifs postsecondaires, selon le régime d'études, le type d'établissement, le statut de l'étudiant au Canada et le genre de la personne », [Tableau : 37-10-0018-01](#).

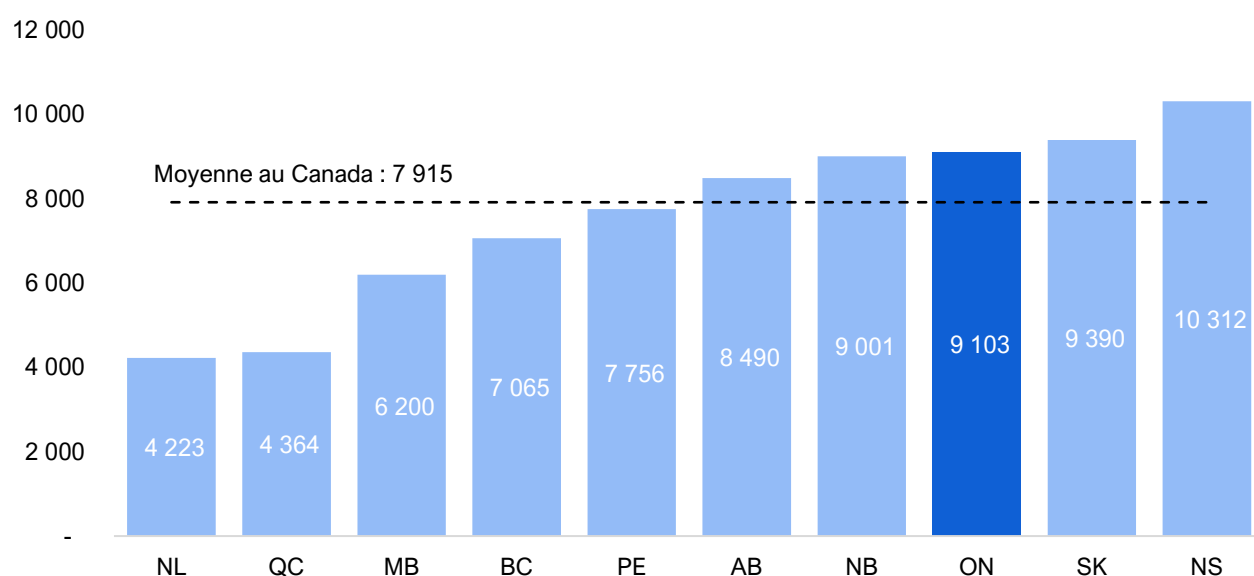
Droits de scolarité pour étudiants canadiens

En 2022-2023, l'Ontario était au troisième rang le plus élevé en matière de droits de scolarité pour les étudiants canadiens par étudiant canadien équivalent temps plein de premier cycle des universités et collèges, qui s'élevaient à 9 103 dollars, ce qui était supérieur de 1 188 dollars à la moyenne nationale (7 915 dollars). Comparativement aux autres grandes provinces, les droits de scolarité pour étudiants canadiens à temps plein de l'Ontario étaient supérieurs à ceux du Québec (4 363 dollars), de la Colombie-Britannique (7 065 dollars) et de l'Alberta (8 490 dollars).

Figure 5.5

Droits de scolarité moyens et droits obligatoires supplémentaires pour les étudiants canadiens à temps plein de premier cycle dans les programmes d'éducation postsecondaire publics, par province, 2022-2023

Dollars



Remarque : Les droits obligatoires supplémentaires sont les droits payés par tous les étudiants à temps plein, ce qui inclut les droits généraux (admission, enregistrement, etc.), les frais associés à la technologie, les frais pour association étudiante, les frais pour les activités d'athlétisme et récréatives, etc. La moyenne du Canada exclut tous les territoires, sauf le Yukon. Les droits moyens du Québec et de la Nouvelle-Écosse englobent différents droits payés par les étudiants canadiens « de la province » et « extérieurs à la province ». La moyenne du Québec exclut les droits de scolarité pour les étudiants inscrits dans un CEGEP.

Sources : Statistique Canada, « Droits de scolarité des étudiants canadiens du premier cycle selon les domaines d'études », [Tableau : 37-10-0121-01](#).